

# AVIS FAISANT SUITE A UNE DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la {des} rétrocession{s} ci-après :

**RS 68 26 0074 01**

**Commune de Kayzersberg Vignoble**

- Surface sur la commune : 28 a 42 ca

- 08-0092

- Superficie totale : **28 a 42 ca**

pour un prix de **1 400,00 €**

à **M. Daniel SCHEIDECKER, 23B, rue du Tir, 68770 AMMERSCHWIHR**

Qualité : Actif agricole à temps plein (exploitant, salarié, aide familial, conjoint collaborateur) (Agriculteur)

Motif de l'attribution :

Maintien sur parcelles. M.SCHEIDECKER Daniel acquiert cette parcelle qu'il exploite d'ores et déjà.

Pour la SAFER, le 30/09/2026

Aude BAUMANN  
Cheffe de service

A KAYSERSBERG VIGNOBLE, le 5 octobre 2026

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

